



# Conscience Canada

## *Déclaration d'impôts pour la paix 2025*

- **Exprimez votre refus de financer la guerre**  
**ET**
- **Retenez une partie symbolique de la portion militaire  
de vos impôts**  
**OU**
- **Retenez la totalité de la portion militaire de vos impôts**

**Attention : Ceci n'est pas un formulaire officiel de l'Agence du revenu du Canada.  
Il provient de *Conscience Canada*.**

**Informations personnelles**

Nom	
Adresse	
Ville	
Province/Territoire	
Code postal	
Téléphone	
Courriel	

Puisque votre numéro d'assurance sociale (NAS) correspond à votre numéro de compte à l'Agence du revenu du Canada, vous voudrez peut-être ajouter votre NAS sous votre signature sur la copie papier envoyée à l'ARC. **Ne divuluez votre NAS à personne d'autre.**

**Option A : déclaration de conscience**

- Je suis une objectrice ou un objecteur de conscience à l'égard de la guerre, et je refuse que mes impôts financent la guerre.
- En vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, j'insiste pour qu'aucune partie de mes impôts ne serve à financer la guerre.
- Je demande la création d'un Fonds pour la paix, géré par le gouvernement, destiné aux mesures non militaires pour bâtir la paix, et dans lequel la portion militaire de mes impôts serait versée.

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date** \_\_\_\_\_

**Option B : déclaration de conscience et retenue d'une partie ou de la totalité de la portion militaire de mes impôts**

- Je suis une objectrice ou un objecteur de conscience à l'égard de la guerre, et je refuse que mes impôts financent la guerre.
- En vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, j'insiste pour qu'aucune partie de mes impôts ne serve à financer la guerre.
- Je demande la création d'un Fonds pour la paix, géré par le gouvernement, destiné aux mesures non militaires pour bâtir la paix, et dans lequel la portion militaire de mes impôts serait versée.
- Pour des raisons de conscience, et jusqu'à la création d'un Fonds pour la paix géré par le gouvernement

je retiens 7,5 % (la portion militaire de ce que je dois en impôts fédéraux nets pour l'année 2025)

**OU**

je retiens une part symbolique de la portion militaire du montant que je dois en impôts fédéraux nets pour l'année 2025 : \_\_\_\_\_ \$

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date** \_\_\_\_\_

# **La déclaration d'impôts pour la paix**

## **Une déclaration d'objection à la portion militaire de mes impôts**

Ce formulaire s'adresse à celles et ceux qui s'opposent aux dépenses militaires, par principe ou pour des raisons de conscience, et qui veulent faire connaître leur objection au gouvernement canadien. Même s'il ne s'agit pas d'un formulaire officiel de *Déclaration de revenus*, son utilisation ne constitue pas une infraction. Nous n'avons eu connaissance d'aucune accusation criminelle portée contre les milliers de Canadiennes et de Canadiens qui ont ainsi exprimé leur objection à la portion militaire de leurs impôts, depuis les débuts de Conscience Canada, en 1978.

Veuillez noter qu'en utilisant cette *déclaration d'impôts pour la paix* et en transmettant une copie de celle-ci à Conscience Canada (CC), vous serez considéré.e comme membre votant de notre organisme. Vous recevrez notre bulletin d'information semestriel et des courriels occasionnels visant à vous tenir informé.e notamment en matière de nouvelles initiatives en matière de paix.

### **Directives concernant l'option A**

L'option A s'adresse à celles et ceux qui n'ont pas d'impôts à payer, qui ont droit à un remboursement ou qui ne souhaitent pas retenir la portion militaire de leurs impôts, mais qui veulent néanmoins faire connaître leur objection à financer la guerre.

- Signez et datez votre *Déclaration d'objection à la portion militaire de vos impôts*.
- Postez-la à la ministre des Finances, Chambre des communes, Ottawa, ON K1A 0A6.
- Informez-en Conscience Canada par la poste ou par courriel.

Votre message aura plus de poids si vous :

- Envoyez une lettre à la ministre des Finances avec votre *Déclaration*, expliquant pourquoi vous souhaitez que vos impôts financent la paix plutôt que la guerre. Nous vous proposons un exemple de lettre en page 4.
- Envoyez copie de cette lettre à la ministre responsable de l'Agence du revenu du Canada, à tous les chefs de partis, à votre député.e et à Conscience Canada. Pour trouver leurs coordonnées,appelez 1-800-O-Canada (1-800-622-6232) ou consultez <https://www.noscommunes.ca/Members/fr/recherche>.

### **Directives concernant l'option B**

L'option B s'adresse à celles et ceux qui souhaitent retenir la totalité ou une partie de la portion militaire de leurs impôts, et qui ont des impôts à payer.

- Après avoir rempli votre *Déclaration officielle d'impôts sur le revenu* jusqu'à l'item *solde dû* (ligne 48500), revenez à la ligne *impôt fédéral net* (ligne 42000) et calculez **7,5 %** (le pourcentage des dépenses militaires en 2024-2025) de ce montant. Déduisez ce **7,5 %** du chèque que vous devez envoyer au Receveur général du Canada. Si vous avez choisi de retenir un montant symbolique, déduisez-le des impôts que vous devez.
- Écrivez une lettre à la ministre des Finances expliquant pourquoi vous voulez que vos impôts financent la paix plutôt que la guerre. Personnalisez l'exemple de la page suivante pour qu'il exprime vos convictions.
- Après avoir signé et daté la *Déclaration* de l'option B, joignez à votre *Déclaration de revenus* les éléments suivants : la *Déclaration d'impôts pour la paix* et une copie de la lettre adressée à la ministre des Finances. Envoyez le tout au centre fiscal le plus près de chez vous.
- Envoyez une copie de votre *Déclaration d'impôts pour la paix* ainsi que de la lettre adressée à la ministre des Finances. Nous vous invitons aussi à envoyer copie de votre lettre à tous les chefs de partis, à votre député.e et à Conscience Canada. Pour trouver leurs coordonnées,appelez 1-800-O-Canada (1-800-622-6232) ou consultez <https://www.noscommunes.ca/Members/fr/recherche>.

**NOTE :** Conscience Canada a aboli le Fonds en fiducie de l'impôt pour la paix où les impôts militaires retenus par les contribuables étaient déposés en toute sécurité. Il appartient donc à chaque personne qui retient l'impôt militaire de décider de la manière dont elle va traiter cet argent. Vous pouvez manifester votre soutien à la pleine reconnaissance juridique de l'objection de conscience à l'égard de l'impôt militaire en faisant don d'une partie ou de la totalité des impôts militaires retenus à une organisation caritative œuvrant pour la paix et la justice.

## Exemple de lettre adressée à la ministre des Finances

Ministre des Finances  
Chambre des communes  
Ottawa, ON K1A 0A6

Monsieur le ministre Champagne,

Aujourd'hui, alors que les bouleversements climatiques, le désordre mondial et les conflits armés se multiplient, je ressens plus que jamais l'urgence que l'humanité se libère du vieux réflexe de croire que la force est le meilleur moyen d'arranger les choses. Je crois que nous devons recourir à la résolution non violente des conflits, de même qu'au renforcement des institutions démocratiques, dans le but de mieux affronter l'avenir tumultueux qui nous attend.

Armer, participer et tirer profit des guerres en Ukraine, à Gaza, au Soudan et dans tant d'autres pays ne peuvent en rien renforcer la sécurité des Canadiens. Et pourtant, en tant que contribuable, je suis tenu de payer pour les préparatifs de guerre perpétuels, l'acquisition d'armes et les conflits violents (c'est-à-dire la défense nationale). **Je m'y oppose! Je ne veux pas y participer!** Je veux que tous les impôts que je paie soutiennent la santé écologique et humaine, l'éducation, le logement, la science, la justice sociale – tous les fondamentaux importants de la vie quotidienne dont notre communauté humaine a besoin. Je veux que mes impôts soutiennent le rétablissement d'une paix solide (y compris les efforts visant à corriger les injustices flagrantes qui alimentent la violence) et la consolidation collaborative de la paix.

Je suis un objecteur OU une objectrice de conscience à la guerre, au militarisme et à la violence envers autrui. Je me joins à d'autres objecteurs de conscience pour protester contre le fait que mes impôts sont utilisés pour payer d'autres personnes qui doivent blesser et tuer à ma place. La Charte des droits et libertés énonce notre droit à la liberté de conscience, mais au Canada, nous ne pouvons toujours pas exercer notre droit à l'objection de conscience dans le but d'éviter que nos impôts soient utilisés à des fins belliqueuses.

Afin de respecter véritablement la liberté de conscience, le Canada doit établir un fonds fiscal pour la paix ou créer un ministère de la Paix vers lequel les objecteurs de conscience pourraient diriger leurs impôts. Je vous prie de mettre en place une voie légale permettant aux objecteurs de conscience de s'acquitter de leur responsabilité citoyenne de payer des impôts, sans avoir à trahir leur conscience.

« *La haine engendre la haine; la violence engendre la violence* » Martin Luther King Jr

« *La paix ne peut être maintenue par la force; elle ne peut être atteinte que par la compréhension* ». Albert Einstein

Sincèrement

[Votre nom]

[Votre adresse]

---

Dans votre lettre, vous pouvez aussi relater l'histoire de l'objection de conscience au Canada, des effets destructeurs de la guerre, du fardeau financier et des occasions ratées qu'entraînent les dépenses militaires, de leur impact sur l'environnement, des options non violentes à la force militaire, et du leadership du Canada en matière de maintien de la paix. Pour en savoir davantage sur ces sujets, visitez notre site Web [consciencecanada.ca](http://consciencecanada.ca).

Si vous n'avez pas d'impôts à payer parce qu'ils sont déduits à la source, vous pourriez souligner votre appui à la pleine reconnaissance de l'objection de conscience. Si vous avez un solde d'impôts à payer, vous pouvez offrir une partie ou la totalité de l'impôt militaire retenu à un groupe qui œuvre pour la paix et la justice.

Le 12 mai 2009, la sénatrice Nancy Ruth s'est adressée au Sénat en ces termes : « *J'appuie la réintroduction au Parlement du projet de loi concernant l'objection de conscience qui offrirait à tous les Canadiens la possibilité de consacrer leurs impôts uniquement à des fins pacifiques* ». Le 15 mai 2007, elle s'était adressée ainsi au Sénat : « *Je suis l'une de ces Canadiens qui, depuis quelques années, lors du paiement des impôts, retiens le pourcentage consacré au budget militaire. J'ai déposé cet argent dans un Fonds des impôts pour la paix, administré par Conscience Canada. J'encourage les membres du Sénat à en faire autant* ».

---

Depuis 1978, CONSCIENCE CANADA œuvre à mieux faire connaître aux Canadiennes et Canadiens le lien entre les impôts et la guerre, à détourner les impôts du financement de la guerre, à soutenir des mesures non violentes pour la prévention et le règlement des conflits, et à promouvoir l'adoption d'une loi sur l'objection de conscience.

Pour plus d'informations, contactez :

Conscience Canada Box 200, Van Anda, BC V0N 3K0

Téléphone : 604-223-9328

Courriel : [info@consciencecanada.ca](mailto:info@consciencecanada.ca) Web : <https://www.consciencecanada.ca>